

Décision

Générale

colonial

Décision n° 53-398-1930 Affectations.

n° 53-398-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 janvier 1930

Numéro JO
n° 398 du 31/01/1930

Date du numéro
31 janvier 1930

TEXTE INTÉGRAL

la décision du 21 juin 1929, chargeant M. Bringer des fonctions de chef du service des postes et télégraphes par intérim-rapportée. M. Gouet, receveur métropolitain des P. T. T. retour qe congé, arrivé à Djibouti le 20 janvier 1930, prend les fonctions de chef du service des postes et télégraphes, à compter du 23 janvier 1930. M. Gouet est en outre chargé de la préparation et de l'organisation du service de la Caisse d'épargne et du service des chèques postaux. M. Gouet aura droit à une indemnité de fonctions de 1.800 francs.